

RÉGION DE BRUXELLES-CAPITALE COMMUNE DE MOLENBEEK-SAINT-JEAN

Extrait du registre aux délibérations du Conseil communal

Présents

Michel Eylenbosch, Président du Conseil;

Françoise Schepmans, Bourgmestre;

Ahmed El Khannouss, Sarah Turine, Abdelkarim Haouari, Karim Majoros, Jan Gypers, Ann Gilles-

Goris, Olivier Mahy, Annalisa Gadaleta, Échevin(e)s;

Christian Magérus, Jamal Ikazban, Abdellah Achaoui, Paulette Piquard, Jamel Azaoum, Jef Van Damme, Gerardine Bastin, Danielle Evraud, Mohamed El Abboudi, Lhoucine Aït Jeddig, Dirk De Block, Dirk Berckmans, Michaël Vossaert, Farida Tahar, Hassan Rahali, Shazia Manzoor, Georges Van Leeckwyck, Roland Vandenhove, Laurie Carême-Palanga, Youssef Lakhloufi, Khadija Tamditi,

Hassan Ouassari, Hicham Chakir, Lazare Mbulu Azanga, Conseillers communaux;

Gilbert Hildgen, Secrétaire adjoint.

Excusés

Patricia Vande Maele, Échevin(e);

Houria Ouberri, Mohammadi Chahid, Badia El Belghiti, Pierre Vermeulen, Amet Gjanaj, Khadija El

Hajjaji, Olivia P'Tito, Nader Rekik, Tania Dekens, Leonidas Papadiz, Conseillers communaux;

Jacques De Winne, Secrétaire communal.

Séance du 26.04.17

#Objet : Secrétariat communal - Motion déposée par Monsieur De Block, conseiller communal PTB*PVDA, relative à la continuité de la cellule prévention du radicalisme.#

Séance publique

Organisation générale

LE CONSEIL,

Considérant que les familles Molenbeekoises ont été particulièrement touchées par des réseaux de recruteurs; Considérant que selon le fonctionnaire de prévention, l'influence potentielle des recruteurs ne serait pas encore sous contrôle;

Considérant qu'une approche multidisciplinaire est nécessaire pour une aide intégrée des familles;

Considérant le non-renouvellement du subside d'un million d'euros par le SPF Intérieur pour 10 communes belges touchées par le phénomène du radicalisme;

Considérant que le non-renouvellement des 150.000 € de subsides pour Molenbeek pourrait causer la perte de deux membres de personnel;

Considérant que la réduction de moitié de la celulle empêcherait le travail de qualité et nécessaire, et une approche multidisciplinaire;

DECIDE:

Article 1:

Que la commune garantira la continuité de la cellule de prévention du radicalisme, et au moins le maintien de tout son personnel;

Article 2:

Que la Commune trouvera les moyens nécessaires pour assurer cette continuité.

34 votants: 34 votes positifs.

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ EN SÉANCE.

Le Secrétaire adjoint, (s) Gilbert Hildgen

Le Président du Conseil, (s) Michel Eylenbosch

POUR EXTRAIT CONFORME MOLENBEEK-SAINT-JEAN, le 28 avril 2017

Pour le Secrétaire communal, Le Fonctionnaire délégué,

Gilbert Hildgen

La Bourgmestre,

Françoise Schepmans